

PROCES-VERBAL DES TRAVAUX

Présents : BARBIER Daniel – BRESARD Claudine – VINGDIOLET Marie-Christine - RAINAT Romuald -PLUVINET Michel - DELLA TOFFOLA Aldino – CHABANNES Marie-José - WALSZEWski Philippe - GOLOB Mauricette – NARAT Jacqueline – FUMAT Noël -VIAULT Joséphine – CHOUGNY Jacques – GIRARD Pascal – DUMONT Sylvie – WACHOWIAK Elisabeth -DUBREUIL Danielle – RAPIAT Michel - KUPIECKI Michèle – PITOUT BYCZEK Joëlle – DUMONT Rodolphe

Excusés : LESAUX Jean-Pierre procuration à PLUVINET Michel
DUCLOUX Philippe procuration à DUMONT Sylvie
CHAUVET Dominique procuration à FUMAT Noël
BOUCHIER Nathalie procuration à RAINAT Romuald
URBANOWSKI Aline procuration GIRARD Pascal

Absents : LANOIZELEE Anita

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après appel de candidature, Monsieur Michel PLUVINET est nommé, à la faveur d'un vote unanime, en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le maire demande au Conseil d'observer une minute de silence à la mémoire de Camille BONNOT, récemment décédé, qui a beaucoup apporté à la Collectivité au travers de son action en faveur du musée de la mine dont il fut l'un des fondateurs.

DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS : COMPTE-RENDU

Conformément aux stipulations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'Assemblée de la consistance des décisions prises par lui depuis la séance publique du 12 décembre 2011 en exécution de la délibération portant délégation d'attributions à son profit, à savoir la signature de 3 renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2011 : PROCÈS-VERBAL DES TRAVAUX – LECTURE ET ADOPTION

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

En remplacement de Monsieur Gérard MARIN, récemment décédé, Madame Elisabeth WACHOWIAK, 24^{ème} membre de la liste « Ensemble pour LA MACHINE » est installée en qualité de conseiller municipal.

Elle est ensuite désignée pour participer aux travaux des commissions suivantes :

- Affaires financière et juridiques
- Jury des marchés et Commission d'Appel d'Offres
- Circulation routière

Désignation d'un conseiller communautaire

Le Maire demande au Conseil de procéder à la désignation du conseiller communautaire en remplacement de Monsieur Gérard MARIN ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

de désigner Michel PLUVINET pour siéger en qualité de titulaire au Conseil de la communauté de Communes « Entre Loire et Forêt » et CHABANNES Marie-José en qualité de suppléante.

Travaux de rénovation du Centre bourg : validation du choix du maître d'œuvre

Le Maire informe Conseil que la consultation pour la mission de maîtrise des travaux de rénovation du centre Bourg, lancée début décembre 2011 est arrivée à son terme le 5 janvier 2012. Les offres, au nombre de 7, ont été examinées avec la participation des commissions municipales d'appel d'offres et des travaux dès le 6 janvier, avec l'assistance du Cabinet GIRUS qui achevait à ce stade sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les candidatures émanaient du groupement CHEMIERE/VRD'EAU de Bourges, d'Expression verte d'Appoigny (89), du Groupement A2I/INGITER/CONSEILS ETUDES ENVIRONNEMENT de Cussac (87), du Groupement PAYSAGINFO/INCA de Saint Jean de Braye (45), du Groupement ATELIER PASSAGE/ABW WARNANT de Bourges, du Groupement ATELIER ANNE WOZNIAK/MD CONCEPT de Jouet sur l'Aubois (18) et BGN de Montluçon.

Ces propositions ont été examinées sur la base de 3 critères à savoir la valeur technique de l'offre (50%) appréciée en fonction de 2 sous-critères qui sont les procédures d'exécution et les moyens humains et matériels envisagés ; le prix e l'offre (30%) et les délais (20%).

Du classement établi ressort en première position A2I avec une note de 18,5/20, suivi de Paysaginfo et Wozniak, à égalité avec 15,2/20.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

de valider le choix du groupement A2I – INGITER – CONSEILS ETUDES ENVIRONNEMENT pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux, pour un montant de 34 481,70 € HT

Travaux de rénovation du Centre bourg : demande de subvention au titre de la DETR

Le Maire informe le Conseil que la Commission d'élus, chargée de formuler des propositions au Préfet concernant le DETR (Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux) s'est réunie le 6 janvier et que la date ultime de remise des dossiers a été fixée au 15 février.

Il est peu probable que le dossier de rénovation du Centre Bourg, estimé par GIRUS à 1,2 million d'euros HT, puisse être subventionné dans sa globalité. En effet, le taux d'aide oscillant entre 20% et 60%, le plus fréquemment attribué reste 20% car doivent être pris en compte le montant de l'enveloppe nivernaise et le nombre de dossiers présentés.

Dans l'optique d'obtenir le plus de subvention possible, le plus judicieux serait de scinder les travaux en 2 tranches et de présenter 2 dossiers, l'un en 2012 puis le suivant en 2013.

Cependant, au niveau de la réalisation, cette solution devient difficile à mettre en œuvre techniquement (il faut refaire les réseaux souterrains avant les aménagements de surface) et insupportable en termes durée de travaux.

Il propose au Conseil de tenter une négociation avec la Préfecture, visant à obtenir un taux de subvention intéressant en 2012 avec l'engagement de ne rien solliciter en 2013.

Il précise enfin que pourront être mobilisés sur ce dossier les crédits restants au titre du programme des Villes Intermédiaires.

Le Conseil Municipal,

VU l'avant projet des travaux de rénovation du Centre Bourg, pour un montant de 1 132 462,50 €

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses(non comprise l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage 19 200 € HT)

Frais divers (maîtrise d'œuvre – géomètre-publicité-reprographie – CSPS)	98 475,00
Travaux	984 750,00
Imprévus 5%	49 237,50

Total HT	1 132 462,50
TVA 19,6%	221 962,65
Total TTC	1 354 425,15

Recettes

DETR 20%	226 492,00
Région Bourgogne (Villes Intermédiaires)	200 000,00
Autofinancement	927 933,15

Total	1 354 425,15

De réaliser ces travaux à compter de 2012

D'inscrire le plan de financement au budget primitif 2012

De solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2012

Signature de conventions avec ADESS 58 pour l'animatrice et des musiciens

Dossier présenté par Marie-Christine VINGDIOLET

Il s'agit des conventions annuelles concernant l'animatrice mise à disposition de l'OMS et de BDJ pour 2 417,62 € par mois, et des musiciens dont le chef de musique (à raison de 2h par semaine sur 52 semaines dans l'année, ainsi que divers musiciens pour des concerts et cérémonies, au tarif de 30,80 € de l'heure.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer avec ADESS 58 la convention relative à la mise à disposition d'une animatrice et avec le GE ADESS 58 la convention de mise à disposition du chef de musique et de musiciens.

Signature de la convention d'animation de la Ville

Dossier présenté par Michel PLUVINET

Il s'agit de la convention signée avec Monsieur MATONNAT pour l'animation musicale du marché et des périodes de fêtes, à valoir pour 2011, pour un forfait de 230 € l'an.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer avec Monsieur Pierre MATONNAT la convention relative à l'animation de la Ville.

Attribution d'une subvention pour l'organisation du carnaval

Le Maire informe le Conseil que cette année, le carnaval aura lieu le 17 mars. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 700 € à la Souris Verte, porteuse du projet cette année.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

D'attribuer une subvention d'un montant de 2 700 € à l'Association La Souris Verte des Amognes et du Pays Machinois, pour l'organisation du carnaval 2012

Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2012, article 6574

Inscription budgétaire 2012 au service de l'Eau

Dossier présenté par Claudine BRESARD

Les travaux d'eau réalisés en 2011 ont nécessité la signature d'un avenant pour la prise en compte de travaux supplémentaires.

Les crédits ouverts au budget 2011 se révèlent de ce fait insuffisants et une inscription supplémentaire, à reprendre au budget primitif 2012 du service de l'eau, est indispensable pour pouvoir payer la dernière facture dans les délais légaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

Budget annexe de l'eau

Dépense :

2315 01 P27ONA travaux 2011 + 18 200 €

Recette :

1641 01 ONA : Emprunt +18 200 €

Dit que ces inscriptions seront reprises au budget primitif 2012

Avis du Conseil dans la procédure de bien présumé vacant concernant l'immeuble PERROT

Le Maire fait un bref rappel de l'historique de ce dossier. Cette affaire remonte à plusieurs années et a débuté par une plainte formulée par une voisine à l'encontre d'immeuble vétusté situé au n)44 de l'avenue Machecourt, en raison de l'état d'abandon dudit immeuble. La procédure devant être suivie en pareil cas a amené Monsieur MARIN (qui menait ce dossier) à rechercher les héritiers du dernier propriétaire connu puis, à défaut, les présumés propriétaires à savoir les derniers à avoir entretenu le terrain ou bien payé les impôts. Ce ne fût pas une tâche facile dans la mesure où personne ne revendiquait la propriété de cet immeuble. En dernier, lieu procédure de qualification de bien présumé vacant a été mise en œuvre et un arrêté municipal a été notifié aux héritiers connus et publié dans les annonces légales. Après un délai de 6 mois à compter de ladite publication, le Conseil Municipal a, ou non, la possibilité d'incorporer ce bien dans son patrimoine.

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté municipal en date du 09 Juin 2011 publié dans les annonces légales le 29 Juillet 2011, portant qualification de « bien présumé vacant » de l'immeuble sis 44 avenue Machecourt à LA MACHINE

CONSIDERANT qu'aucun propriétaire de cet immeuble ne s'est manifesté depuis ladite publication, aux fins d'interruption de la procédure et que, de ce fait, cet immeuble cadastré section AO n°s 234 et 235 à LA MACHINE (Nièvre) est effectivement vacant

CONSIDERANT que l'état actuel de cet immeuble représente une nuisance pour le voisinage et qu'une réhabilitation représenterait une charge trop lourde pour la Collectivité

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

de ne pas demander le transfert de la propriété de cet immeuble dans son patrimoine.

Informations diverses

Le Maire informe le Conseil que Mademoiselle MOREAU, concessionnaire de l'Etang Grenetier projette d'effectuer des travaux de rénovation de la salle de restauration. Il propose de l'aider dans son projet en finançant une partie des matériaux nécessaires. Le Conseil accepte cette proposition et décide d'ouvrir un crédit de 2 500 € sur le budget « Etang » pour faire face à ces dépenses.

Questions diverses

Le Maire rappelle aux conseillers les prochains rendez-vous à savoir :

8 février : commission des finances

22 Février : conseil municipal (Comptes administratifs 2011 et Débat d'orientations budgétaires 2012)

14 mars : commission des finances

28 mars : budgets primitifs 2012

Noël FUMAT demande si des informations sont disponibles concernant le dossier FLORIDIS
Le Maire lui répond que ce dossier est toujours à l'instruction auprès de OSEO (Agence de financement des PME) et que els porteurs du projet seront à La Machine le 27 janvier

Jacques CHOUGNY félicite l'adjoint chargé de la communication pour la qualité du dernier bulletin municipal. Il fait remarquer à l'opposition que, contrairement à ce qu'elle a affirmé dans ce bulletin municipal, la relative modicité du coût des travaux de la mairie est consécutive, non pas à leur vigilance, mais à l'obtention de prix intéressants lors de l'appel d'offres. Il souligne au conseil que, si la perte du triple A, conséquence du doublement de la dette de l'Etat depuis 5 ans, fait les gros titres de l'Information mais ne concerne finalement que peu les machinois, il n'en est pas de même de la décision du gouvernement de ne pas appliquer l'augmentation pourtant automatique du taux du Livret A devant suivre l'évolution de l'inflation, refus qui lèse les petites économies des machinois.

Monsieur GIRARD demande des nouvelles du projet BIOMELEC

Le Maire lui répond que ses promoteurs sont toujours à la recherche d'un consommateur pour la chaleur produite.

Monsieur DELLA TOFFOLA informe le Conseil que l'USEP , dans le cadre de son « petit tour à vélo »2012, prévoir l'un de ses 5 départs à LA MACHINE.

La séance est levée à 19h10